



[+] FOCUS URPS Médecins RA

URPS Médecins Auvergne / Rhône-Alpes

L'URPS Médecins RA va céder sa place au 1er janvier 2016 à l'URPS Médecins Auvergne Rhône-Alpes. Composée de 80 représentants, élus pour 5 ans et répartis en 3 collèges, cette nouvelle URPS sera installée le 13 Janvier 2016 et élira les membres du Bureau.

- [URPS Médecins : élections, missions, textes fondateurs](#)
- [Ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015](#) adaptant les ARS et les URPS à la nouvelle délimitation des régions

Lancement du « Carnet de Vaccination Electronique »

L'URPS Médecins-RA porte 3 des 8 projets du programme PASCALINE, dont le projet « Carnet de Vaccination Electronique » (CVE). Ce projet vise à mettre en place un outil numérique permettant :

- de rendre accessibles les informations vaccinales aux patients ainsi qu'à tous les professionnels de santé ;
- d'optimiser la couverture vaccinale des usagers notamment par la diminution des risques de sur - ou de sous - vaccination.

Une forte implication des professionnels libéraux dans la construction de l'outil

Le CVE est le fruit d'un travail collaboratif, sur le premier semestre 2015, entre des professionnels de santé membres des URPS Médecins, Pharmaciens, Infirmiers et Sages-femmes de Rhône-Alpes. Cette collaboration a permis de concevoir un **outil adapté aux réalités et aux contraintes du terrain**.

L'expérimentation du CVE à l'horizon 2016/2017

Le CVE sera expérimenté **sur une partie du territoire rhônalpin** à partir de **janvier 2016** et **jusqu'à mars 2017**. Cette expérimentation vise à :

- **Enrichir l'outil à partir des retours du terrain des professionnels de santé.**
- **Identifier les freins et les leviers à la pérennisation de l'outil et à sa généralisation sur le territoire national après mars 2017.**

Le CVE vous intéresse et vous souhaitez intégrer le projet ?

L'URPS Médecins RA recherche des professionnels de santé (médecins généralistes, pédiatres, pharmaciens, infirmiers, sages-femmes) à même de tester, sur le terrain, ce nouveau carnet de vaccination. Si vous êtes intéressé(e), et [si vous faites partie du territoire proposé à l'expérimentation](#), vous pouvez vous inscrire dès maintenant ou demander des informations complémentaires par mail à : cvewp5@urps-med-ra.fr.

Un appel d'offres a été lancé le 11 août 2015. Le groupement retenu pour la conception de l'outil est composé de 3 industriels : Gfi Informatique (société française d'informatique); Syadem (éditeur de la solution logicielle) et IDS (hébergeur agréé de données de santé).

La réunion de lancement officiel du projet a eu lieu dans les locaux de l'URPS Médecins RA le 15 décembre 2015 en présence de professionnels de santé des différentes URPS impliquées sur le projet, de représentants de la Métropole du Grand Lyon, de l'ARS Rhône-Alpes, du GCS SISRA, et du groupement d'industriels retenu.

Points sur les deux autres projets portés par l'URPS Médecins-RA

Les appels d'offres ont été lancés sur les deux autres projets, « **Objets Connectés** » et « **Réseau Social Professionnel** », portés par l'URPS Médecins-RA. Le choix des industriels aura lieu en janvier 2016. Concernant le projet « Objets Connectés », un comité scientifique est en cours de constitution.

EN BREF

SROS Urgences et Centres de soins non programmés

L'ARS Rhône-Alpes a lancé ces derniers mois différentes actions autour des services d'urgence (étude d'activité, audit ...). En décembre, elle demande l'adoption d'une révision du volet Urgences du SROS applicable dès 2016. Les constats invoqués sont : des services d'urgence engorgés ; une démographie des médecins urgentistes en déclin et des urgences de gradation très diverse.

Même si ce diagnostic peut être partagé, les propositions faites dans la précipitation et sans concertation préalable interpellent tous les médecins libéraux :

- la fermeture de quelques services d'urgence, dont l'activité est pourtant élevée ;
- la substitution par des « centres de soins non programmés » permettant d'accueillir des patients en journée.

Les représentants de l'URPS Médecins RA ont voté à l'unanimité contre cette révision du SROS Urgences.

L'URPS Médecins RA demande à l'ARS :

- Une **concertation préalable avec tous les acteurs locaux des territoires concernés** : établissements de santé publics et privés, médecins libéraux (généralistes et spécialistes), afin que le diagnostic soit partagé, que les solutions proposées soient pertinentes, et dans la mesure du possible, acceptées par tous.
- **De privilégier des solutions s'appuyant sur l'offre de soins déjà existante**, plutôt que de créer de nouvelles structures dont les objectifs et les modalités de fonctionnement sont flous.

Nous espérons que ce message, relayé par les professionnels de santé libéraux, sera entendu.

Définition des zones fragiles en région Rhône-Alpes

L'ARS Rhône-Alpes va publier début 2016 la liste des nouvelles communes définies en zone fragile pour la région. Elle a fait appel à l'expertise de l'URPS Médecins RA. Nous espérons que ce travail collaboratif : Ordre, ARS et URPS, permettra d'être au plus près du terrain, même si nous savons que ce travail sera certainement incomplet, voire parfois inexact. Il est difficile d'appréhender par des données (densité médicale, âge des médecins, isolement, saisonnalité), la situation réelle des conditions d'exercice de nos confrères et consœurs. De plus, les situations évoluent vite : 29,4 % des médecins généralistes de 1er recours ont plus de 60 ans.

Nous avons obtenu de l'ARS RA :

- que cette liste ne comporte essentiellement que des communes où une offre de soins existe déjà ; un seuil de population étant imposé par le Ministère (10 % de la population rhônalpine en zone fragile).
- la confirmation que les aides conventionnelles ("option démographie") s'appliquent avec un critère géographique d'activité bien plus large que la seule commune d'exercice (bassin de vie INSEE).
- la reconduction du principe de définition de zones de vigilance (zonage obtenu en 2012 auprès de l'ARS et n'existant qu'en Rhône-Alpes), permettant de bénéficier du dispositif d'incitation à l'installation : praticien territorial de médecine générale (PTMG).

Information : pour les médecins qui bénéficient aujourd'hui de l'Option démographie, et qui ne seraient plus en zone fragile en 2016, nous vous rappelons que le contrat signé avec la CPAM a une durée effective de 3 ans.

En savoir plus :

- [Liste des communes en zone fragile et de vigilance en Rhône-Alpes](#)
Dès publication du nouveau zonage 2016, cette rubrique sera mise à jour
- [Les aides conventionnelles](#)
- [Démographie de la médecine générale en Rhône-Alpes \(juillet 2015\)](#)
- Pour toute question : urps@urps-med-ra.fr

Appel à projets Equipes mobiles en SSR

L'ARS de Rhône-Alpes lance un appel à projets pour la création ou l'extension d'équipes mobiles en soins de suite, rééducation et réadaptation pour les patients adultes.

Les dossiers de candidatures doivent être déposés avant le 31 janvier 2016 auprès de l'ARS.

- [Cahier des charges de l'appel à projets ARS RA](#)



Bibliographie et Législation

- [Résultats de la grande consultation de l'Ordre des Médecins](#) - CNOM, décembre 2015
 - [Pacte territoire santé 2](#) - Ministère en charge de la santé, 26 novembre 2015
 - [Sécuriser la prise en charge médicamenteuse dans les hôpitaux et cliniques. Questions Réponses](#) - Haute Autorité de Santé, novembre 2015
 - [Études des pathologies et des parcours de soins](#) - CNAMTS, décembre 2015
 - [Soins et Laïcité au quotidien](#) - Conseil de l'Ordre Haute Garonne, décembre 2015
 - [Radicalisation](#) - Conseil de l'Ordre des Médecins, décembre 2015
 - [Consommation d'antibiotiques et résistance aux antibiotiques en France : nécessité d'une mobilisation déterminée et durable. Bilan des données de surveillance](#), InVS - 17 novembre 2015
 - [Personnes sourdes ou malentendantes : un handicap méconnu, une population vulnérable](#) - BEH, N° 42-43 - 15 décembre 2015
 - [Impacts sanitaires de la stratégie d'adaptation au changement climatique](#) - Haut Conseil de la Santé Publique, 29 janvier 2015 (mise en ligne novembre 2015)
 - [Plan national 2015-2018 pour le développement des soins palliatifs et l'accompagnement en fin de vie](#) - Ministère en charge de la santé, 3 décembre 2015
 - [Élections aux URPS Auvergne-Rhône-Alpes Chirurgiens-dentistes - Masseurs-Kinésithérapeutes - Pharmaciens](#) - ARS RA, décembre 2015
 - [Quelle santé en Auvergne Rhône-Alpes ?](#) ORS Auvergne, ORS RA, Octobre 2015
 - [La démographie médicale en Région Rhône-Alpes. Situation en 2015](#) - CNOM, décembre 2015
 - [Surveillance des IST et du VIH / Sida en Rhône-Alpes : données 2014](#) - Bulletin de veille sanitaire en Rhône-Alpes, décembre 2015
-
- [Loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015](#) de financement de la sécurité sociale pour 2016
 - [Décret n° 2015-1510 du 19 novembre 2015](#) relatif à la promotion de la pertinence des actes, des prestations et des prescriptions en santé
 - [Décret n° 2015-1680 du 15 décembre 2015](#) relatif au programme de modernisation des systèmes d'information et de télécommunication des services d'aide médicale urgente
 - [Décret n° 2015-1230 du 2 octobre 2015](#) relatif au fonds d'intervention régional mentionné à l'article L. 1435-8 du code de la santé publique
 - [Arrêté du 8 décembre 2015](#) fixant la liste des orientations nationales du développement professionnel continu des professionnels de santé pour les années 2016 à 2018
 - [Arrêté du 9 décembre 2015](#) relatif à l'expérimentation du samedi matin en gardes pour les internes
 - [Arrêté du 18 novembre 2015 modifiant l'arrêté du 27 juin 2011](#) modifié relatif aux stages effectués dans le cadre de la formation dispensée au cours du troisième cycle des études de médecine
 - [Arrêté du 18 novembre 2015](#) relatif aux stages accomplis auprès de praticiens agréés maîtres de stage des universités au cours du deuxième cycle des études de médecine
 - [Arrêté du 13 novembre 2015](#) fixant la liste des diplômes d'études spécialisées de médecine
 - [Arrêté du 12 novembre 2015 modifiant l'arrêté du 18 juin 2009](#) modifié pris en application de l'article 8 de l'arrêté du 4 mars 1997 modifié relatif à la deuxième partie du deuxième cycle des études médicales
 - [Décision du 10 septembre 2015](#) de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie relative à la liste des actes et prestations pris en charge par l'assurance maladie (*cardiologie interventionnelle*)
 - [Décision du 10 septembre 2015](#) de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie relative à la liste des actes et prestations pris en charge par l'assurance maladie (*Indemnités kilométriques dans le cadre des programmes PRADO*)

Newsletter rédigée par le Service de Documentation

Rédacteur : Docteur Charles-Henry GUEZ
Documentaliste : Hélène CORDIER

URPS Médecins RA

20 Rue Barrier 69 006 LYON
Tel : 04 72 74 02 75

Mail : newsletter@urps-med-ra.fr